



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pauvreté

Question écrite n° 102278

## Texte de la question

M. Arnaud Robinet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prévention de la pauvreté. En France, deux principales méthodologies sont utilisées pour identifier les situations de pauvreté : une mesure monétaire ou financière, selon le revenu médian de la population par exemple, et une mesure en termes de conditions de vie. Au regard de la première, la France compte 5 millions de personnes pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian, soit un taux de pauvreté de 8,1 %, et 8,8 millions si l'on utilise le seuil à 60 %, soit un taux de pauvreté de 14,1 %, selon les plus récentes données de l'Insee. Par la prise en considération de la seconde méthodologie, il est observé que 681 000 salariés travaillent à temps partiel avec de très bas salaires, ou n'ont travaillé qu'une partie de l'année. Il convient également de rappeler que les catégories de personnes les plus concernées par la pauvreté sont nos concitoyens les plus jeunes, sachant que les jeunes adultes de 20 à 29 ans représentent 16 % des personnes pauvres, ainsi que les familles monoparentales (20 %) et les personnes seules (18,4 %). Quels que soient les indicateurs statistiques, force est de constater que les politiques de lutte contre la pauvreté s'attachent davantage à la pauvreté avérée et les situations les plus urgentes, une action forcément indispensable, que dans le sens de la prévention de ces situations. Et la crainte de vivre cette situation se répand très largement chez les concitoyens : selon le baromètre publié le 8 septembre 2015 par le Secours populaire français, 87 % des Français estiment que le risque que leurs enfants connaissent un jour la pauvreté est plus élevé qu'il ne l'était pour leur génération. Dans un contexte où la pauvreté ne cesse malheureusement de s'accroître en France, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les pistes que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour anticiper les futures situations de pauvreté et quelles auront été les politiques de prévention précisément en la matière durant ce quinquennat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Robinet](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102278

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 janvier 2017](#), page 659